MAROL'INFOS

BULLETIN D'INFORMATION - N°175– AVRIL/MAI 2023



LE MOT DU MAIRE

Il y a de cela un an, notre commune accueillait un artiste talentueux. Le temps d'un weekend, Michel Laurent partageait sa passion communicative pour le travail du métal. Cette année, la jeune association Atrium nous propose un événement exceptionnel : son premier festival d'art contemporain. Intitulé « Agglo », l'exposition se déroulera du 16 juin au 14 juillet. Le thème de la sculpture y sera décliné sous diverses formes, selon les matériaux de prédilection des artistes. Ces derniers viendront à la rencontre du public et réaliseront pour certains d'entre eux une démonstration de leur savoir-faire. Le rendez-vous est pris !

La culture était également au centre des débats lors du dernier conseil municipal. La délibération approuvée à l'unanimité permettra à toute personne résidant à Marolles de bénéficier d'un remboursement de 10 euros par place de spectacle au Majestic (limité aux 200 premières demandes).

Le sport a lui aussi fait l'objet d'une délibération : les tarifs des carnets d'entrée à la piscine de Montereau seront désormais similaires à ceux proposés via l'offre Aquapass, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée. Le secrétariat et l'ensemble des élus restent à votre disposition pour tout renseignement.

Le Maire
Julien POIREAU



Conseil municipal : p 2 et 3



Pâques : p 5



Manifestations : p 16

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 6 avril 2023

Les membres présents votent et approuvent à l'unanimité :

Autorisation d'office et facturation travaux d'élagage

- autorise le maire à procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté et la commodité du passage, et que les frais afférents aux opérations seront mis à la charge des propriétaires négligents.

Cession de terrain de 18 m ² à la commune de la parcelle ZN 371 au lieu-dit Parc ST DONAIN

- autorise le Maire à signer l'acte authentique afin de permettre d'installer un poste de transformation au lieu-dit « Parc de Saint Donain », avec les consorts BILLARD. Le prix convenu pour l'acquisition de cette parcelle s'élève à 400€.

Désignation délégués à la commission de contrôle des listes électorales

- désigne Mme Marie-Rose TASSEL titulaire et Mme Laurie LECOUSTRE suppléante

Dénomination d'une voie publique

- adopte la dénomination « ruelle de l'église », le chemin reliant la rue de l'église et la ruelle de l'abreuvoir.

Approbation du compte de gestion 2022

- approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022

Approbation du Compte Financier Unique 2022

Section fonctionnement :
Dépenses : 1 579 182,12 €
Recettes : 1 786 099,12 €
Excédent d'exploitation : 206 917 €
Excédent antérieur reporté : 416 075,18 €
Soit un excédent total cumulé de 622 992,18 €

Section investissement :
Dépenses : 604 097,66 €
Recettes : 542 686,89€
Déficit d'investissement : 61 410,77 €
Déficit antérieur reporté : 15 383,60 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de 76 794,37 €
Excédent total cumulé : 546 197,81 €

Affectation du résultat de l'exercice 2022

Résultat de fonctionnement
A - Résultat de l'exercice + 206 917,00
B - Résultats antérieurs reportés + 416 075,18
C - Résultat à affecter + 622 992,18
D - Solde d'exécution cumulé d'investissement - 76 794,37
E - Solde des restes à réaliser d'investissement -7 876,21
Besoin de financement (F. = D. + E.) 84670,58
AFFECTATION (C. = G. + H) 622 992,18
Affectation en réserves R1068 en investissement 84 671,58
Report en fonctionnement R 002 538 321,60

Vote des taux 2023

- Taxe foncière sur le bati 28.61%
- Taxe foncière sur le non bati 32.03%

Vote du budget primitif 2023

Section de fonctionnement 2 146 629 €
Section d'investissement :791 436 €

Vote des subventions 2023

Associations	*Subv 2023*
A.S.Marolles	11000
Anciens combattants	250
APCM	1000
Patch à Marolles	400
Club de l'amitié	800
Comité des fêtes	3200
Coupe et pique	270
Danse aux 2 fleuves	0
Doubout-Asanm	1000
Les amis de l'école	1000
Marolles en scène	1800
Amis de Motteux	0
Civils d'empires	300
Patrimoine	300
Le Pré Marollais	0
Amicale anciens Marins	50
ATRIUM	1000
TOTAL	22370

Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public

- M. le Maire propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses à 1 €/m²

Questions diverses :

- Mme LECOUSTRE informe le conseil municipal qu'une coupure d'électricité importante a eu lieu à Saint-Donain. Elle indique également qu'en cas de perte des denrées alimentaires lors de coupures d'électricité, ENEDIS peut les rembourser. Cette indemnisation vient en plus de l'assurance habitation.

- Mme FARGE informe que le nouveau Marol'infos doit arriver et être distribué le vendredi 7 avril 2023. La chasse aux œufs aura lieu dimanche 9 avril 2023 à la Maison pour Tous. Les bénévoles sont attendus à partir de 9h. Les animations débuteront à 10h.

- M. PAVIOT explique que le SITCOME va changer d'opérateur bus à compter le 1er septembre 2023. Le nouveau transporteur est la société Lacroix Savac qui promet d'améliorer le Transport à la Demande (TAD).

- Monsieur FONTAINE indique qu'il sera possible de faire sa demande de carte de déchetterie en mairie. Des kits d'information vont être mis à disposition des habitants. Un point volontaire pour les déchets alimentaires va être mis en place sur la commune. M. Fontaine informe également qu'il n'y a plus de ramassage des encombrants à date fixe. Il était proposé aux administrés une levée payante (20 €) à la demande, cependant, le nouveau tarif relatif à cette collecte n'est plus fixe mais progressif à la hausse (5 € pour la première levée, 10 € pour la deuxième, 15 € pour la troisième levée et au-delà le tarif de la levée sera de 100 €, correspondant au coût réel du service).

- Madame TASSEL signale que rue Blanchard un deuxième lampadaire est caché par les arbres et qu'il existe un problème de stationnement dans cette rue malgré un parking situé non loin de là. Elle propose que les horaires de la policière municipale soient décalés afin de surprendre les contrevenants. M. le maire prend la parole et indique que cela est prévu.

Compte-rendu du conseil municipal
du jeudi 25 mai 2023

Vote des taux 2023

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.82%

Cession à la Communauté de Communes du Pays de Montereau des parcelles cadastrées XA65 et XA72 dans le cadre de la ZAC du Moulin

- autorise le Maire à vendre les parcelles cadastrées XA65 et XA72, d'une superficie de 1323 m2, au prix de 6615 euros net vendeur.
- confie la vente à l'étude notariale de Maître ROCH domiciliée à Montereau-fault-Yonne.

Participation des frais de scolarité des communes de Barbey et de Courcelles pour 2021/2022

- donne pouvoir au Maire pour signer les titres de recette afférents à ce dossier et enregistrer cette recette au chapitre 74 articles 74741 pour un montant de 3300€ pour Barbey et 4400€ pour Courcelles-en-Bassée.

Participation des frais de scolarité des communes de Barbey et de Courcelles pour 2022/2023

- donne pouvoir au Maire pour signer les titres de recette afférents à ce dossier et enregistrer cette recette au chapitre 74 articles 74741 pour un montant de 2750€ pour Barbey et 1650€ pour Courcelles-en-Bassée.

Participation d'une subvention aux Marollais participant aux activités du Majestic de Montereau-fault-Yonne

- autorise à rembourser aux administrés, sur présentation du justificatif de paiement, d'un justificatif de domicile et d'un RIB, par mandat administratif, une participation financière portée sur toute prestation du Majestic à hauteur de 10€ par place dans la limite de 200 places par année civile.

Participation d'une subvention aux Marollais participant aux activités de la piscine de Montereau-fault-Yonne

- autorise à rembourser aux administrés, sur présentation du justificatif de paiement, d'un justificatif de domicile et d'un RIB, par mandat administratif, une participation financière portée sur toute prestation piscine à hauteur de 25€ pour un adulte et 20€ pour un enfant, par année civile dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 2000€.

Renouvellement du contrat de l'intervenant en musique pour l'année scolaire 2023/2024

- décide de renouveler ledit contrat sur une base de 25,78h par mois annualisées avec un taux de 25€ de l'heure, pour l'année 2023/2024.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec M. MARTINS Victor à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 30 juin 2024.

Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité

- décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial pour effectuer les missions d'accueil, l'archivage, la numérisation… suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 21 heures, à compter du 19 juin 2023 au 28 juillet 2023

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

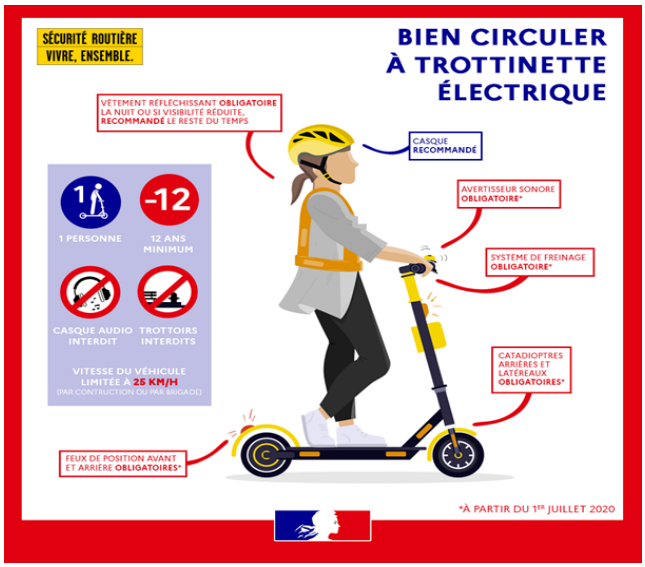
- fixe le montant des indemnités kilométriques comme suit :

Puissance fiscale du véhicule	jusqu'à 2 000km	de 2 001km à 10 000km	après 10 000km
5CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ainsi que dans le tableau d'affichage municipal.

RAPPEL REGLEMENTATION





CÉRÉMONIE DU 8 MAI

8 mai 1945 : fin de la guerre en Europe

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.

LE 8 MAI : UN JOUR FÉRIÉ AUX MULTIPLES REBONDISSEMENTS

Si les Français ne travaillent pas le 8 mai, il n'en a pas toujours été ainsi. En 1946, la commémoration de la victoire à cette date est instaurée par une loi, mais à condition que ce jour-là soit un dimanche. Autrement, la Libération sera célébrée le premier dimanche qui suivra le 8 mai.

Quelques années plus tard, en 1953, le 8 mai est déclaré jour férié à la demande des anciens déportés et résistants. Mais les parlementaires de la Ve République reviennent sur cette décision en 1959, et choisissent le deuxième dimanche de mai. En 1968, on instaure à nouveau le 8 mai comme date de commémoration, mais ce jour reste travaillé.

Sept ans plus tard, en 1975, le président Valéry Giscard d'Estaing décide de supprimer la commémoration officielle de la victoire sur l'Allemagne nazie et de la remplacer par une Journée de l'Europe, afin de marquer la réconciliation franco-allemande.

Ultime changement en 1981 : le 8 mai est finalement déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Depuis, le rituel veut que chaque 8 mai, le président de la République passe en revue les troupes place de l'Étoile, ravive la flamme du tombeau du Soldat inconnu et dépose une gerbe.

Marolles a également sa cérémonie... nous en profitons pour remercier l'association des anciens combattants ainsi que l'association des anciens Marins d'être présents à chaque commémoration.











PÂQUES

Une journée pour les enfants

Un matin de Pâques doux et ensoleillé a été l'occasion pour les enfants de participer aux activités organisées par la mairie et l'association des amis de l'école, puis ensuite de s'élancer pour la traditionnelle grande chasse aux œufs.










Cette année, vous aurez peut-être remarqué tout d'abord les décorations en bois imaginées et fabriquées par les bénévoles de l'atelier des petites mains qui se réunissent le mercredi matin (renseignements en mairie). Puis pour la traditionnelle chasse, certains enfants ont pu profiter des jolis sacs confectionnés par l'association Patch à Marolles que nous remercions.

Un matin de Pâques comme on les aime : joyeux, plein de cris et de rires d'enfants, de sourires et de remerciements de parents .

RÉUNIONS DE QUARTIER

Engagement tenu

Nous en parlions lors du précédent Marol'infos. A l'époque, deux des réunions de quartier avaient déjà eu lieu les 16 février et 16 mars 2023. Depuis, les deux dernières se sont déroulées les 13 avril et 11 mai 2023.

Quel bilan pouvons-nous en tirer ?

Tout d'abord, toutes les réunions ont accueilli à chaque fois une trentaine de personnes. Elles se sont déroulées dans la bonne ambiance et la courtoisie. Tous les participants ont pu poser leurs questions ou leurs demandes.

Il en ressort des remarques communes à tous les quartiers :

- la vitesse excessive dans les rues principales mais également dans les voies secondaires, émanant souvent de Marollais eux-mêmes.
- le stationnement anarchique surtout à certaines heures, devant la boulangerie ou les écoles et le stationnement sur les trottoirs.
- les incivilités comme les déjections canines, les feux dans les jardins…
- les demandes d'alignement sur les communes voisines pour une participation financière à la piscine de Montereau et à la salle de spectacle « Le Majestic ».



Garage à vélos installé suite à une demande, lors de la première réunion de quartier.

Pour ce qui ressort des compétences communales, la municipalité agit, comme par exemple, le passage de notre policière municipale qui peut dresser des procès-verbaux ou pour les aides à la culture et au sport (voir édito de Monsieur le Maire).

Pour ce qui est des actions dont la Communauté de Communes a la compétence, le message a été passé.

Ces rencontres ont permis à la municipalité de mieux expliquer ce qu'elle peut faire ou ne pas faire avec les moyens dont elle dispose et aux habitants de se sentir mieux impliqués.

Elles seront renouvelées vers la fin du mandat.

MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue des Prés Madame et l'Allée Saint-Germain



Contemporain du lotissement des Fontaines et le prolongeant en direction de Montereau se trouve le lotissement desservi par la rue des Prés Madame. D'où vient ce nom ?





Eh bien, du lieu-dit existant à cet endroit comme nous pouvons le voir sur le cadastre de 1809. A l'époque, il est orthographié « Le Pré Madame » et couvre tout l'espace au sud de la ferme des Fontaines et jusqu'au-delà de la route de Montereau. Il faut supposer que ces terrains étaient couverts de pâturage à proximité des fermes.

Il y fût trouvé des vestiges néolithiques : une hache et une lame de silex en 1963 par Monsieur Foucault, exploitant de la ferme de la Recette (Bulletin du Groupement Archéologique de Seine et Marne n° 4 page 143). Un mégalithe en pierre calcaire y a été déterré quelques années plus tard. Il était en position verticale. Monsieur Foucault a aussi trouvé non loin de ce mégalithe plusieurs haches, un couteau en bronze qui sont d'époque protohistorique.

Le caractère rural des lieux a disparu en 1983 avec la création du lotissement et de la rue des Prés Madame, ce nom faisant perdurer l'existence du lieu-dit.

Côté route de Montereau, le lotissement jouxte un antique chemin que l'on distingue bien sur le cadastre de 1809 sous le nom de chemin de Montereau à Marolles. Il rejoignait alors la route de Montereau au carrefour avec la rue des Fermes formant une pointe aigüe. Mais dès le cadastre de 1842, nous constatons que le chemin a été détourné pour aboutir à sa destination actuelle. Toutefois les limites des terrains sont restées et sur le cadastre actuel, la pointe existe toujours.

Pourquoi ce nom d'allée Saint-Germain ?

Parce que, si on continue ce chemin en direction de Montereau, on aboutit sur les terres situées en limite de Montereau-Fault-Yonne entre la voie ferrée de Flamboin et l'autoroute au lieu-dit l'allée Saint-Germain.

Saint-Germain de Paris est l'un des deux patrons de note village avec Saint-Marcou.

Il est né à Autun en 496 et est mort à Paris en 576. C'est un homme d'église de l'époque mérovingienne, nommé évêque de Paris en 555 sous l'influence du roi Childebert 1er. Souhaitant changer les mauvaises mœurs de la Cour, il fonde l'abbaye de Saint Germain des Prés en 558.

Le 5 novembre 786, l'empereur Charlemagne depuis sa résidence de Worms (aujourd'hui en Allemagne) fait don à l'abbaye de Saint Germain des Prés de la « villa » de Marolles située en pays Melunais et de toute l'eau séparant le Sénonais du Melunais depuis Alsiacum jusqu'au petit monastère de Saint-Maurice.



Statue polychrome de Saint Germain présente à l'église

Alsiacum ou Alsiacus était le nom de la localité située à l'emplacement du Marolles actuel. Marolles quant à lui se trouvait à l'emplacement du lotissement Saint-Pierre de Saint Germain-Laval, face au lieu-dit : l'Allée de Saint-Germain.

La population du vieux Marolles a fui son village à cause des exactions des Normands et une partie est venue à Alsiacum et y a fondé l'église actuelle sous le vocable de Saint Germain de Paris.

C'est pourquoi, le nom de Saint-Germain est si présent à Marolles et dans cette allée qui a vu sur sa partie est se construire un lotissement locatif en 2003 , alors que la partie ouest a conservé son aspect de chemin herbeux.





Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

MARCHÉ DES CRÉATEURS

Une journée conviviale

La créativité a été mise à l'honneur le samedi 13 mai avec la participation de 11 créatrices ou créateurs Marollais, à notre premier marché des créateurs.

Une journée de rencontres conviviales et créatives.

Merci à tous et rendez-vous pour la deuxième édition !



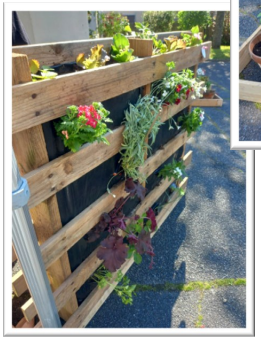




























LES AMIS DE L'ÉCOLE

Kermesse le samedi 17 juin

Le samedi 17 juin, à partir de 14h, se tiendra la kermesse des écoles de Marolles sur Seine. Si vous souhaitez participer à cette journée de fêtes en **tenant un stand** ou en approvisionnant **la buvette de vos gâteaux**, toute aide sera la bienvenue.

Vous pouvez vous inscrire via les moyens suivants :

- auprès des membres du bureau
- par téléphone au 07.81.65.82.78
- par mail : lesamisdelecole77@gmail.com
- sur notre page facebook : Les amis de l'Ecole

Vous avez sûrement des bibelots, vaisselle… en bon état qui s'entassent dans vos placards ou dans votre grenier ? Ne jetez plus et pensez à nous…. Ce don servira pour les enveloppes de la kermesse. N'hésitez pas à nous contacter pour la prise en charge du retrait de vos dons.

Voici le déroulement de cette journée :

13h30 Ouverture de la buvette pour y déposer vos gâteaux
14h00 Spectacle des maternelles
14h30 Chants des élémentaires
15h00 Ouverture des stands pour petits et grands
16h30 Tirage de la Tombola
17h00 Remise des lots

Venez nombreux, nous avons besoin de vous !

Merci d'avance

Le bureau
des Amis de l'école



A.S.M ÉLAN SPORTIF

Cette année l'association l'élan sportif est fière d'avoir pu faire des Maillots pour les adhérentes et adhérents.





Le 12 mai 2023 nous avons participé à la soirée pétanque organisée par l'association tennis de table.

Super journée merci à tous pour cette belle journée avec la collaboration des associations de Marolles.

(Pétanque, latina salsa, l'élan sportif et le tennis de table et d'autres bénévoles ASM.)

Merci à René président du tennis de table d'avoir eu cette idée, merci à ma coach Murielle et aux adhérent(e)s qui était présents ce jour-là pour les démonstrations.





Pour information : assemblée générale le lundi 12 juin à 19h30 au gymnase des Gravelins.

COMITÉ DES FETES

Déjà un trimestre passé !



Le concours de belote du 4 février a rassemblé 18 équipes. Chacun a pu repartir avec son lot. Un grand merci encore à Bernadette pour ses crêpes.

Plus de 150 personnes ont pu se défouler lors de la soirée « Années 80 » du samedi 25 mars. L'ambiance était au rendez-vous.

Vous avez pu venir trouver vos livres, disques, CD, DVD et jeux vidéo à la bourse culturelle du dimanche 14 mai.

A venir :

Festivités du vendredi 14 juillet : grande brocante dans la rue principale, buvette et restauration toute la journée sur le parking du carrefour, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire sur le parking Saint Georges.

A bientôt
L'équipe du Comité des fêtes

A.S.M TAIKIBUDO

Le cercle d'Arts Martiaux–Taikiudo en stage



Voilà qui est fait ! Comme prévu au calendrier, le **CAM-Taikibudo** recevait les 17, 18 et 19 mars dernier un expert venu de Hollande en la personne de **Yan de Haan**. Ce dernier, expert en **Iaido** (sabre) et **Jyo** (bâton) de l'école Muso Jikiden Eishin Ryu pour une pratique avec de vraies valeurs traditionnelles autant sur la forme que sur le fond. Notre première rencontre en 1988 alors qu'il était venu à **Montereau** suivre un stage avec l'école Française de Budo nous fit connaître un personnage il faut le dire "spécial". Par la suite nous l'avons retrouvé en **1995** lors d'une démonstration (nuit des arts martiaux) organisée par le club de Montereau (un événement). Le but du stage étant de faire connaître aux élèves d'autres horizons martiaux dans un esprit d'ouverture. L'invitation pour Yan est surtout un témoignage d'amitié avec Denis Gauchard avec qui il entretient une vision de l'art martial alliant la technique et un état d'esprit amenant le pratiquant à améliorer ses sensations tels que respiration, vigilance et décontraction.



Le premier cours du vendredi soir et samedi matin se fit donc à **Marolles** avec le maître des lieux **Farid Merouk** et fut l'occasion de revoir les détails techniques propres à cette école mais également la manière de se comporter dans un dojo traditionnel (lieu d'entraînement consacré à l'étude d'un art martial). Le vendredi soir certains stagiaires se sont retrouvés à la pizzeria dans une ambiance chaleureuse propice à échanger avec le senseï Hollandais. Le samedi après-midi et le dimanche matin le stage avait lieu **au dojo de Montereau** et les stagiaires ont pu se perfectionner autant au **ken** (sabre de bois) qu'au bâton.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir également **Pierre-Yves Campagnac** haut gradé et ancien de la région avec son élève **Jérôme Brisson** venant du sud de la France. A la fin du stage des démonstrations se sont déroulées avec les plus hauts gradés en la matière, **Farid Merouk, Armel Fourreau** et **Claudette Carteron**. Tout le monde a reçu son certificat de stage pour se rappeler de cette manifestation. Pour conclure, un vin d'honneur fut l'occasion d'échanger sur le contenu du stage et la possibilité de le reconduire la saison prochaine.

A.S.MAROLLES

Affluence record au stage Multisports





Le 37ème stage multisports qui a eu lieu du 24 au 28 avril dernier a rassemblé pas moins de 39 enfants dont 19 dans le groupe des Petits le matin (4-8 ans) et 20 dans le groupe Grands l'après-midi (8-11 ans) : chiffre record depuis la création du 1er stage en Octobre 2006.

Outre les traditionnels grands jeux, dont le fameux «Poule-Renard-Vipère» tant réclamé par les enfants, les 2 animateurs Zoé et Mickael leur ont proposé des jeux de raquette, une course d'orientation (chasse au trésor), des activités de cirque, des sports collectifs et la nouveauté du Kin Ball (jeux avec gros ballon).

Lors du goûter de clôture, enfants, parents, animateurs et organisateur ont tous fait part de leur satisfaction et rendez-vous a été pris pour le prochain stage qui se déroulera du lundi 10 au jeudi 13 juillet.

En complément de cette activité au tout début des futures grandes vacances scolaires, l'A.S. Marolles a pour projet d'organiser fin août, sur la dernière semaine de ces mêmes vacances, sur le City Stade, un tournoi faisant se rencontrer des mêmes équipes de 5 joueurs et joueuses sur du Football et du Basket. 3 catégories d'âge pourraient être envisagées : 8-11 ans / 12-15 ans / + de 15 ans.

Si vous êtes intéressés pour organiser ou participer à ce tournoi, merci de contacter Patrick LE FLOC'H au 07 77 36 32 66.

A.S.MAROLLES

Semaine olympique et paralympique





Les lundi 03 et jeudi 06 avril dernier, les 100 enfants de l'école maternelle ont participé, dans le Gymnase, aux activités de la Semaine Olympique et Paralympique organisées conjointement par l'école et l'A.S. Marolles.

Charlotte, volontaire Service Civique de l'ASM, avait programmé 4 ateliers (2 Olympiques et 2 Paralympiques) ainsi qu'un Quizz sur l'olympisme aux 2 x 10 équipes de 5 enfants, représentant chacune un pays des 5 continents.

Encadrés par les maitresses et les ATSEM de l'école et assistés par les bénévoles de l'A.S. Marolles, les enfants ont tous fait de leur mieux pour rapporter le maximum de points à leur pays.

Si les 3 meilleures équipes de chacune des journées ont eu le droit aux traditionnelles médailles d'Or, d'Argent et de Bronze ainsi qu'à une montée sur le podium, tous les autres participants ont également reçu une médaille, car l'important était de participer.





Côté école Primaire, toujours au cours de cette même semaine, Charlotte a proposé un Escape Game à chacune des classes.

Le vif succès rencontré avec les enfants de la Maternelle nous encourage tous à reprogrammer ces activités avec les enfants de l'école Primaire les 20, 22 et 23 juin prochain lors de la Journée Olympique.

Un grand merci à Charlotte l'organisatrice de ces évènements, aux personnels des écoles, aux bénévoles de l'A.S.M., à la municipalité de Marolles qui a offert toutes les récompenses et à la société Pasquier qui a fourni gratuitement les Pitchs du goûter qui a été distribué à tous les enfants de la Maternelle.

A.S.M FOOTBALL

Fin de saison active pour le club de football





Les bénéfices du loto ont permis, cette année encore, au club de faire découvrir à 54 de nos jeunes pousses et à leurs parents, ce qu'était un match de ligue 1, ce fut chose faite le samedi 22 avril à Auxerre ou 95 participants ont pu savourer l'ambiance d'un stade plein à craquer lors de la rencontre Auxerre / Lille.

Tout était de la partie : le temps, l'ambiance, les buts, la plus belle récompense pour nos éducateurs bénévoles organisateurs de la sortie.

Il fallait voir le regard des enfants qui découvraient pour la première fois un match de football en vrai !

Un grand merci aux parents accompagnateurs des enfants d'avoir fait de cet après-midi une fête pleinement réussie.





Grâce à la générosité de nos sponsors ARM & CASA ELEC, 1 équipe de 7 joueurs U10-U11 et 1 équipe de 7 joueurs U12-U13 ont pu participer, lors d'un voyage de 4 jours à Scaër dans le Finistère du mercredi 17 au samedi 20 mai, à un grand tournoi ou 600 joueurs ont croisé le cuir.

La belle performance est à mettre à l'actif de l'équipe U10-U11 qui termine à la 3ème place de ce grand tournoi.

Une performance en appelle une autre, cette fois ; elle est à mettre à l'actif de l'équipe première CDM qui s'est qualifiée pour les ½ finales de la coupe de Seine et Marne, le dimanche 7 mai au Mée sur Seine.





Dimanche 21 mai, au stade de Saint Germain Laval, notre équipe fanion s'est défendu bec et ongles contre l'équipe de Saint Thibaut des Vignes (2ème de D1).

Malgré l'engagement et la fougue dépensés par nos joueurs et les nombreux supporters présents pour les soutenir, ceux-ci se sont inclinés 2 buts à 1.

Félicitation à notre équipe fanion pour ce beau parcours, d'ailleurs nos jeunes pousses présentes ne se sont pas trompées, ils sont venus féliciter les grands à la fin de la rencontre.

Un grand merci à la municipalité de Saint Germain Laval pour le prêt des installations et à son club de football emmené par Stéphane Venel pour toute l'intendance.



<u>A noter dans vos tablettes</u> :

- dimanche 25 juin : pique-nique et assemblée générale du club

A bientôt

Pour les bénévoles du club

F. FONTAINE

A.S.M TENNIS DE TABLE

Graine de championnes et de champions !



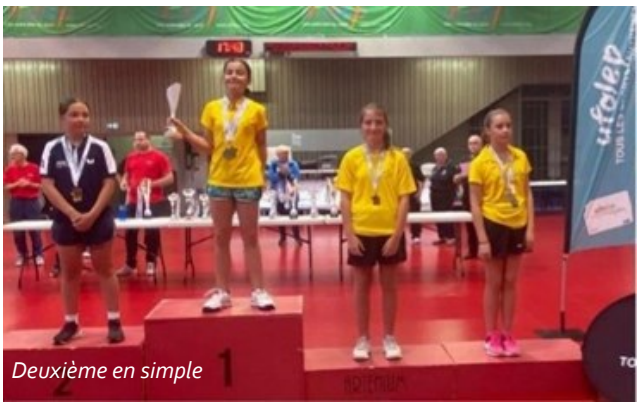
Les 6 et 7 mai se sont déroulés les nationaux B jeunes à Ceyrat dans le Puy de Dôme (63), quatre jeunes de notre club se sont qualifiés pour les échelons Départementaux puis Régionaux et enfin Nationaux.

Nos quatre qualifiés ont répondus présent brillamment pour ce grand événement.

Clara Mausse (Marolles sur Seine, Ile de France) triomphe avec un double titre, elle devient « Championne de France (UFOLEP) en Double avec Sienna Dos Santos Da Silva (Veneux les Sablons, Ile de France) et « Vice-championne de France » (UFOLEP) en individuel en catégorie Benjamine.



Clara et Sienna
sur la première marche du podium en double.



Deuxième en simple

Le mot du président.

Félicitations à Clara Mausse, Sienna Dos Santos Da Silva, Kenza Delhoume, Mathys Macquet et Ryan Chappé pour leurs performances remarquables lors des nationaux B jeunes !

Leurs qualifications pour les échelons Départementaux, Régionaux et Nationaux est un bel exploit qui témoigne de leurs talents et de leurs engagements dans ce sport.

Clara Mausse à particulièrement brillé lors de cette compétition en remportant un double titre : celui de « championne de France ufolep en double avec Sienna Dos Santos Da Silva et celui de « vice-championne de France » ufolep en individuel Benjamine. C'est une performance exceptionnelle qui mérite une mention spéciale. Nous félicitons également Kenza Delhoume et Mathis Macquet pour leurs parcours jusqu'en quart de finale et qui terminent 5ème au classement dans leur tableau respectif

Le club de tennis de table de Marolles renaît

Du point de vue licencié (doublement du nombre de joueurs) ou celui du point de vue sportif avec **des résultats exceptionnels** aux championnats de France Ufolep ceci grâce à notre équipe de bénévoles et de parents que nous tenons à remercier pour leur accompagnement et aussi grâce à la maitrise de notre entraineur diplômé Thomas Guignat épaulé par Pierre Hénot et Bilal Manaî tout au long de l'année.

Cette avancée ne serait pas possible sans le soutien de la municipalité dans la préparation de cette compétition et la mise à disposition du gymnase pour des stages pendant les vacances scolaires. Nous sommes ravis que cette expérience aux championnats de France ait été marquée par de beaux souvenirs et des émotions intenses pour les participants. L'ambiance remarquable de ces Nationaux est également un témoignage de la passion et de la convivialité qui règnent au sein de notre club.

Encore une fois, bravo à tous !

Le collectif rédaction du club de Tennis de Table en collaboration avec votre Président.

Vive le sport !

Le Président du club de Tennis de Table.
René Bertinotti

A.S.M TAI CHI

Du Tai Chi en marchant



Après 2 stages, l'un le 4 décembre 2022 et l'autre le 12 mars 2023 ayant réuni à chaque fois une quarantaine de personnes, la section TAI CHI de l'AS Marolles a proposé sa deuxième MARCHE-TAI CHI le dimanche 14 mai.

Environ 40 participants l'an dernier, nous étions cette fois presque 60 !

La balade, agrémentée de 4 pauses TAI CHI, s'est déroulée autour de l'Etang des Graviers à Vinneuf, sous la direction de François BERNIER, notre professeur attitré.

C'était, comme d'habitude, dans la joie et la bonne humeur : le site est joli, calme, reposant, tous les participants ont apprécié !

Même si l'herbe était quelque peu humide et le vent un peu frais, nous avons entendu le coucou et même le rossignol donc pas de quoi se plaindre ! Nous avons fini par un apéro fort convivial !

Rendez-vous a été pris pour l'an prochain ; on fera le tour de l'étang dans l'autre sens.





La prochaine manifestation pour le TAI CHI et le YOGA sera **l'ASSEMBLEE GENERALE le mardi 6 juin 2023 à 19 H au Foyer Rural,**

Les cours de Tai Chi et de Yoga se termineront eux, fin juin/début juillet selon les groupes.

Rendez-vous aussi le dimanche 3 septembre pour les inscriptions 2023-2024 au Gymnase des Gravelins à l'occasion du Forum Associatif organisé par la municipalité ou lors des premiers cours à partir du 11 septembre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Annie CHERON au 06 06 41 84 97 ou Mireille HOUPEAUX au 06 89 30 67 62.

PATCH A MAROLLES

Cahiers de texte pour les CE2

Après avoir offert des trousses aux élèves de grande section l'année dernière, l'association Patch à Marolles a décidé cette année de confectionner des couvertures de cahiers de texte en Patchwork pour les élèves de CE2. Ils ont été distribués mi-mai. Merci à l'ensemble des adhérentes du club "Patch à Marolles".



ATRIUM

Un festival d'Art Contemporain !

En collaboration avec la municipalité de Marolles-sur-Seine, l'association "Atrium" propose du vendredi 16 juin au vendredi 14 juillet 2023, son premier festival d'art contemporain "AGGLO" ayant pour thème la sculpture.



Serge Léveillé

Cet artiste autodidacte, résidant à Barbizon, travaille le bois et toutes ses essences depuis plus de 20 ans.

"Il y a quelques années en Bretagne, j'avais commencé à sculpter avec un couteau un vieux morceau de pied de chaise cassé. Tout est parti de là et quelques années plus tard, je m'y suis remis dans mon atelier, me créant ainsi tout un univers", explique l'artiste.

Petit à petit, il reprend certaines pièces anciennes et les retravaille, « pour certaines j'y ai ajouté un peu de peinture pour d'autres je les ai pyrogravées : à chaque fois, je laisse libre court à mon inspiration", complète t-il.

Depuis peu, il s'est pris de passion pour les bâtons de marche, qu'il sculpte en fonction de la personne auquel il s'adresse, en y associant d'autres matériaux comme des pierres ou du cuir.

"Je suis finalement passé du pied de chaise recyclé à des souches beaucoup plus imposantes et même si la taille n'est pas un critère, je réalise aussi des bijoux en bois", ajoute Serge Léveillé.

Ce sculpteur fait toujours de la taille directe, à partir d'une pièce brute et au fur et à mesure de l'avancée il l'imagine finie et concrétisée.

"J'ai toujours pleins d'idées en tête et surtout envie de créer toutes sortes de pièces en bois ou depuis peu en pierre, le but étant pour moi de me faire plaisir et si possible faire quelques heureux qui viendront voir mes créations", conclut l'artiste.



Joe Big Big

Né au Ghana, Joe Big Big est un artiste sculpteur en fil de fer qui ne représente que des scènes de la vie quotidienne ou des sportifs en pleine action.

"J'ai toujours réalisé, depuis très jeune, des pièces monumentales en argile, d'où mon surnom", explique le sculpteur en souriant.

Formé à l'école des Beaux-Art de Kumasi au Ghana il est diplômé de la West African Examinations Council.

Au cours du festival d'art contemporain, Joe Big Big proposera des œuvres de taille classique en intérieur, mais surtout quelques pièces maîtresses monumentales en fil de fer, qui viendront créer l'événement dans l'événement.

"J'ai exposé dans le monde entier, l'une de mes œuvres a été sélectionnée pour le symposium international de sculpture qui s'est déroulé en Chine en 2016, et cela reste un événement majeur de ma vie d'artiste," ajoute t-il.

Pour lui, la sculpture est une activité artistique qui consiste à concevoir et produire des formes en volume, en relief, soit en ronde-bosse (statuaire), en haut-relief, en bas-relief, par modelage, par taille directe, par soudure ou assemblage :" Finalement, le terme sculpture désigne surtout l'objet résultant de cette activité!" conclut-il.



Eric Sandri

Cet artiste originaire de la ville de Troyes (Aube) entre à l'école des beaux-arts par dérogation à l'âge de 14 ans tout en suivant un cursus scolaire classique : il en sort 7 ans plus tard avec un diplôme reconnu par l'Etat.

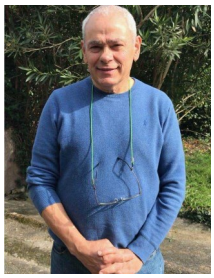
"J'ai toujours été premier en dessin, sauf une fois, et les Beaux Arts ont toujours été une évidence pour moi . Sortir diplômé de cette école m'a permis de travailler rapidement pour les musées nationaux et les monuments historiques", explique le sculpteur.

Au début, pour se faire la main, il travaille pour d'autres artistes comme Maurice Legendre ou Aline Bienfait et puis un jour il se lance et crée ses propres œuvres petit à petit.

"Au début, je faisais le modelage et tout cela était réalisé en plâtre car moins cher et puis un jour en 1989 j'ai exposé à Troyes dans une cave du 13è siècle et tout a cartonné et tout est parti de là", complète t-il.

Aujourd'hui, il se spécialise dans les pièces grandeurs nature et effectue un véritable travail de fond sur le nu féminin. On dit de lui : "Il sculpte et modèle des corps féminins sans laisser la moindre impression de difficulté!"

Au cours du festival, il présentera aussi des bas-reliefs réalisés en pâte de verre : "C'est ma dernière passion et je m'éclate avec cette matière," conclut-il.



Heitor Gonçalves

Pendant près de 40 ans, ce sculpteur a travaillé dans la même entreprise où il sculptait plutôt des objets usuels sur du bronze.

"Je sortais à peine de l'école, j'avais 15 ans et mon père m'a emmené dans cette société. On m'a attribué un étau et on m' a appris le métier pas à pas", explique t-il.

Si au cours de ces années, il apprend à sculpter essentiellement des poignées de cercueil, ou des luminaires, voire des crucifix qui peuvent parfois mesurer jusqu'à 1 mètre, Heitor Gonçalves apprend au quotidien.

"J'ai même appris à fabriquer mes propres outils pour être plus précis et aller le plus loin possible dans l'apprentissage de la matière que j'ai appris à aimer", complète t-il.

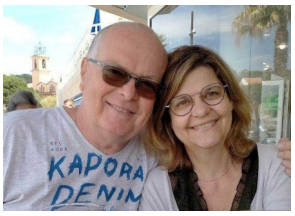
Les limes, les ciselets et les petits marteaux ont été son quotidien pendant de nombreuses années.

Arrivé à la retraite, il ne pouvait imaginer sa vie sans ses outils et sans création.

"Aujourd'hui, j'aime beaucoup me promener et découvrir à la fois des paysages mais aussi le patrimoine que je photographie et une fois rentré à la maison elles me servent de base", confie l'artiste.

Ce métier c'est avant tout sa passion, car pour réaliser une pièce il y passe en moyenne 300 heures, penché sur la plaque de bronze qui prend vie sous ses outils et ses doigts.

"Tout me fait rêver, j'accumule énormément de photos parce que tout me fait envie mais ce que je retiens de tout cela c'est que cette matière m'était destinée et que je suis très heureux d'être arrivé là où j'en suis aujourd'hui," conclut-il.



Nadia et Bruno Tréni

Nadia commence très jeune ses envies de céramique et de modelage : elle suit les cours de la manufacture de Sèvres qui souhaite l'employer mais elle décline l'invitation.

"La vie a fait que j'ai quitté la céramique pendant 20 ans et finalement je l'ai retrouvée en donnant des cours, ce qui m'a permis de retrouver le chemin de la création", explique l'artiste.

Au départ, elle s'oriente et travaille sur le nu féminin mais a très vite l'impression de tourner en rond et c'est vers le domaine animalier qu'elle se tourne.

"Avec les animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques c'est tout le temps, varié ou original ou encore différent", complète t-elle.

Sa première pièce est un rhinocéros réalisé en 2006, elle fait son premier salon et le vend le premier jour du salon !

"Je pratique ce que l'on appelle le Raku, les créations se déroulent en 2 cuissons, l'une dans un four électrique à 1000° et l'autre après émaillage, dans un four à céramique avec fibre réfractaire qui monte jusqu'à 1500°. En sortant les pièces rapidement, on provoque un choc thermique qui craquèle les émaux et donne à chaque pièce un aspect unique", ajoute Nadia Treni.

Au festival d'art contemporain, je présenterais une originalité sur le buste d'un animal sauvage en raiku oxydé, qui est une technique particulière.

Du côté de ses projets, elle compte bien explorer les hippopotames car leurs rondeurs lui parle.

"Je serais accompagné de Bruno, mon époux qui lui propose aussi des pièces en raku mais plus petites comme des coeurs ou des ours", conclut Nadia Treni.



Loïc Brun

Ce jeune homme de 23 ans, étudiant en design de produits, est le sculpteur plasticien du premier festival d'art contemporain.

"Comme beaucoup d'enfants j'aimais jouer aux "Légo" et j'ai commencé à construire des maisons et des villes avec des figurines, rien de bien original", explique l'artiste en souriant.

A 13 ans, il se rend en Alsace pour y découvrir une exposition de "Légo" et c'est là que la magie opère.

" J'ai eu comme un déclic, et je me suis mis à créer des figurines et la même année je me suis présenté à un concours mais je suis arrivé dernier ! ce qui ne m'a pas empêché de continuer", complète Loïc Brun.

A partir de 2014, il a vraiment commencé à présenter de véritables scènes et il a même gagné un concours avec la sculpture de Lucky Luke en train de jouer aux échecs avec son cheval, Jolly Jumper.

"Chaque année, je fais plusieurs expositions ou plusieurs concours et j'y prends toujours beaucoup de plaisir car cette matière parle à tout le monde y compris les enfants", ajoute t-il.

La sculpture qui l'a fait connaître au grand public est celle de Napoléon 1er sur son cheval, présentée à "Puissance Brick" à Montereau-Fault-Yonne.

"Ce qui me plait de plus en plus c'est de détourner certaines pièces pour en créer d'autres, par exemple j'utilise les figurines pour réaliser les plumes d'un oiseau et côté créativité cela est à l'infini", conclut l'artiste.

Le vernissage de l'exposition "AGGLO" se déroulera le Vendredi 16 juin à partir de 20Hoo au niveau de la mairie et le public sera invité à une déambulation en compagnie des artistes jusqu'au bord de l'eau ou se déroulera un spectacle de feu vers 22Hoo.

Cécile HAUTECOEUR
Association ATRIUM

REGLEMENTATION

Une caméra de surveillance chez soi ?



Les particuliers sont de plus en plus nombreux à équiper leurs logements de caméras de surveillance afin de sécuriser leur domicile.

Alors afin de respecter la législation en vigueur, il est important de rappeler les règles essentielles à connaitre…

Ai-je le droit d'installer des caméras chez moi ?

OUI, tout particulier peut décider d'installer une ou plusieurs caméras à son domicile.

Que peut filmer ma caméra ?

EXCLUSIVEMENT l'intérieur de ma propriété ! Cela comprend en outre l'intérieur du logement, le jardin et tout espace privé non ouvert au public.

Il est donc strictement interdit de filmer : une propriété voisine et la voie publique.

Puis-je surveiller, par une caméra, mon véhicule stationné sur la voie publique ?

NON. Il est interdit de filmer la voie publique.

Puis-je installer une caméra pour filmer le chemin dont je suis propriétaire ?

Le chemin dont je suis propriétaire est ouvert au public : il est **INTERDIT** d'installer un tel dispositif.

Le chemin n'est pas ouvert au public mais supporte une servitude de passage : **l'ensemble des bénéficiaires doit donner son accord.**

Le chemin n'est ni ouvert au public, ni grevé d'une servitude de passage : **OUI** l'installation d'une caméra est possible.

MANIFESTATIONS













Etat civil

Mariage



Le 29 avril 2023
M. MANDRA
et Mme BEAUSEIGNEUR



Le 20 mai 2023
M. NANTEUIL
et Mme MINGOT



Le 27 mai 2023
M. CLERGET
et Mme SAVOURAT

Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)